

Date de convocation : 1er octobre 2025
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Le six octobre 2025, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Arnaud BREUIL, Éric AUPY, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN, Monique DELAPLANCHE, Murielle GUYARD

Élus absents et représentés : Quentin VERNIERS par : Arnaud BREUIL

Élu absent : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

1. Nomination du secrétaire de séance

Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 juin 2025 est approuvé.

11 voix Pour ; 1 Abstention.

3. Délibération : complément des travaux de l'église

Considérant les travaux déjà engagés pour l'église : traitement de la dalle funéraire en 2020 (toujours en cours), restauration des statuettes, analyse et traitement des boiseries, enduit du mur du Chœur derrière les boiseries, il est nécessaire de remettre les murs du fond de l'église et derrière le confessionnal en état avec de la chaux afin de pouvoir y déposer la dalle funéraire.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises : BERCHER (2684,25 HT) et CEC Maçonnerie (2 423,21 € HT) ont répondu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de faire réaliser des travaux complémentaires concernant la réalisation d'enduit à la chaux,
- approuve à la majorité de retenir l'entreprise CEC Maçonnerie et donne mandat à Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

9 voix Pour - 3 Abstentions.

4. Délibération : organisation du Noël des aînés et des enfants

Le repas des ainés de la commune a été fixé au dimanche 14 décembre 2025. Il concerne 101 personnes. Il est proposé que cet événement se déroule dans un restaurant des alentours. Trois établissements ont été contactés :

- La Ferme au Colombier située à Néron (28) : location d'espace + traiteur.
- Le Vallon de Chérisy (28) : l'expérience des deux années passées a démontré que les espaces n'étaient pas suffisamment adaptés en nombre et en accessibilité (en intérieur) pour les personnes à mobilité restreinte.
- Réception Rambouillet à Gazeran (78), sur la suggestion de Jean-Claude LOZACH : indisponible à la date proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité l'organisation du repas des ainés à la Ferme au Colombier et donne mandat à Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Concernant les **colis des ainés**, le Conseil municipal se fournira comme en 2024 dans la grande distribution. La proposition de maintenir cette option résulte des retours mitigés de récipiendaires concernant les colis que la mairie avait fait préparer en 2022 et 2023 par un commerce d'alimentation de proximité aux fins de privilégier des produits locaux. Néanmoins, Murielle GUYARD propose de s'informer auprès du magasin La Brouette, à Boué, des offres possibles.

Autre option proposée en séance : abandon d'un colis pour deux personnes et remise à chaque bénéficiaire d'un colis individuel (différencié lorsqu'il s'agit d'un couple).

Pour rappel, en 2022, il avait été proposé aux ainés de transformer le prix du panier (1 personne) en don à une association caritative. Cette mesure n'a pas été reconduite.

A la demande d'Éric Aupy un tableau portant l'évolution des coûts des colis sera dressé.

Le spectacle des enfants se déroulera le samedi 14 décembre à 14h ; thème « Le Chat botté ». Prix : 600 €. Comme les années précédentes, les enfants de 4 à 10 ans se verront offrir un livre sur le thème de la ferme (pour les plus jeunes) et de la biodiversité. Les plus petits de 0 à 4 ans recevront un jouet.

La commission « Communication » se charge des achats et lance un appel à volontaires pour la mise en place des décorations de Noël.

5. Point d'information : travaux 2025 et 2026

Monsieur le Maire précise que la réunion le lancement des travaux du parking de la Mairie par TP28 est prévue le 7 octobre. Ce chantier qui devrait débuter début novembre concerne les derniers travaux d'investissement 2025.

En vue de programmer les travaux 2026, la commission « Travaux » se réunira le lundi 13 octobre à 20h pour identifier les travaux à envisager. Cette liste, qui devra être aussi exhaustive que possible, a pour objectif principal de demander des devis auprès d'entreprises pour la réalisation des travaux d'investissement dont l'instruction se déroulera en fin d'année/début d'année prochaine. Ces devis permettront de déposer des demandes de subventions auprès du département d'Eure-et-Loir et des services de l'État (DTER/DSIL). Monsieur le Maire rappelle que le futur Conseil municipal pourra ainsi faire ses choix d'investissements en s'appuyant sur des propositions et des subventions acquises.

Tous les membres du Conseil municipal sont invités à participer à l'élaboration de cette liste.

6. Point d'information sur l'élaboration du PLUi

Sur proposition du Bureau communautaire, et compte-tenu de la tenue des élections municipales en mars 2026, il a été décidé de stopper le PLUi au motif que les travaux engagent les communes sur plusieurs années. Un redémarrage se fera en mars 2026.

7. Point d'information concernant le SIRP

Aline BRIANCON, en sa qualité de vice-présidente du SIRP, indique une baisse d'effectifs entre décembre 2024 et septembre 2025 (moins 18 enfants).

Pour mémoire, au cours des 4 dernières années la baisse a été de 50 enfants, et au cours des 7 dernières années de 80 enfants.

Une fermeture de classe en Élémentaire est très probable lors de la rentrée prochaine. Elle viendra s'ajouter à la fermeture de septembre 2024.

Alexandra PERRIN, directrice de l'école maternelle, rappelle qu'en septembre 2006, l'école maternelle avait accueilli 54 enfants pour la seule petite section, alors qu'à ce jour l'effectif global de la maternelle est de 66 enfants.

La participation financière des communes sera décidée en décembre 2025 conformément aux règles habituelles de calcul (pondération nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'habitants).

Madame BRIANCON rappelle les travaux effectués à l'école au cours de l'été 2025 (travaux de peinture et d'isolation, parking, étanchéité de fenêtres, et divers travaux d'entretien).

Le SIRP a renouvelé le contrat d'achat du Groupement d'achat d'électricité (ENGIE) et de gaz (Gaz de Bordeaux) pour 2026/2028.

8. Point d'information concernant les Eaux de Ruffin

Voir détail en **Annexe 1** : synthèse du Comité syndical du 24 septembre 2025.

9. Point d'information concernant la Commission des ordures ménagères

Voir détail en **Annexe 2** : compte-rendu de la commission Collecte en date du 23 septembre 2025.

La commission « Développement durable » se réunira dans les prochaines semaines pour un projet d'exposition regroupant d'une part la question de l'eau et, d'autre part, la collecte des ordures ménagères à l'aide de panneaux mis à disposition.

10. Salaire de l'employé communal

Depuis le 1^{er} septembre la commune a recruté un employé communal en CDD, Ludovic BINOIS. Si l'intéressé donne satisfaction son contrat pourra être prorogé. Outre l'entretien des espaces verts, l'intéressé est expérimenté dans l'exécution de nombreux travaux de bricolage utiles à la commune. Il possède tous les permis nécessaires pour conduire le tracteur et le camion avec la remorque.

Monsieur le Maire propose une prime de 65 € brut (51,90 € net) afin d'atteindre le montant de salaire promis lors de l'entretien d'embauche (1500 € net).

11. Questions diverses

Subventions aux associations :

Nogen'ternet : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements de cette association.

Rappel: conformément aux décisions prises par le Conseil municipal et aux directives de la Trésorerie, les subventions aux associations seront attribuées aux associations qui en feront la demande, soit par l'intermédiaire du formulaire Cerfa (12156*06), soit par mail ou par courrier.

Il est rappelé que les membres du Conseil municipal, par ailleurs membres du Conseil d'administration des associations concernées ne peuvent pas participer au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer pour chacune de ces associations. Le Conseil municipal pourra accorder d'autres subventions en fonction des sollicitations à venir.

- Demandes de subventions pour les Coopératives scolaires adressées par les directrices des écoles du SIRP de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs, Lormaye. Les coopératives scolaires servent à financer les sorties et projets éducatifs.

Montant sollicité : 5 €/enfant résidant à Senantes.

Nom de la coopérative	Nombre d'enfants de		Montant en €
	Senantes		
ADOCCE 28 maternelle EC	9		45 €
ECO1 Primaire	25		125 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder aux Coopératives scolaires du SIRP les subventions demandées.

Autres :

Monsieur le Maire fait lecture du mail de Madame DREVILLON concernant les problèmes liés aux pluies torrentielles et au ruissèlement. Quelles mesures pourraient être envisagées pour protéger les habitations des inondations ? Le curage de la Maltorne pourrait-il apporter une amélioration de la situation ?

Comme évoqué avec Monsieur Jean-Claude LOZACH, Monsieur le Maire indique que la rivière doit être entretenue par ses riverains pour éviter qu'un défaut d'entretien ne provoque des embâcles. Quand de fortes précipitations interviennent, ces dernières contribuent à faire augmenter le niveau d'eau et aggravent ainsi la situation.

Au-delà de la question globale, Monsieur Le Maire propose qu'un curage de la rivière en aval et autour du pont à proximité de la mairie soit réalisé afin de faire baisser le niveau du cours d'eau à cet endroit, et ainsi évacuer plus facilement les eaux pluviales et de ruissellement qui viennent des collecteurs situés en bas de la rue des Ormes et au coin de la rue du plat d'Étain.

De façon plus générale, pour les compétences liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, la commune sera prochainement rattachée, par le biais de la Communauté de Communes des Portes-Euréliennes, à un syndicat de rivière. La compétence de ce dernier permettra l'intervention d'une police de l'eau et pourra prendre toutes les mesures adéquates à cet enjeu.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Patrick LÉONARDI concernant l'entretien d'un terrain situé en bas du lotissement, impasse de la source à Senantes. Ce terrain appartient à l'ensemble des propriétaires de l'impasse. La commune avait cependant coutume de l'entretenir. Au cours des mois d'absence d'un employé communal, aucune intervention n'a été effectuée. Avec le retour d'un nouveau employé, Monsieur Patrick LÉONARDI, au nom des habitants de l'impasse, demande s'il serait possible que la commune reprenne cet entretien.

Christine GOURIELLEC suggère de faire une exception encadrée par une convention.

Monsieur Jean-Claude LOZACH attire l'attention sur le précédent que pourrait créer une telle exception, notamment au niveau du lotissement en construction à Chenicourt.

Monsieur le Maire pose la question : qui est pour que la commune continue d'entretenir cette partie du lotissement ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote contre l'entretien du terrain des propriétaires de l'impasse de la Source à Senantes.

Pour : 1 – Contre : 6 - Abstention : 5

Monsieur le Maire donne lecture de 3 courriers de Madame Birgitta HESSEL en sa qualité de présidente de la l'association Senantes – Loisirs – Culture – Nature :

- 1) premier courrier pour demander qui ouvrira l'atelier pour le marché nature le 12 octobre. Monsieur le Maire et Monsieur Martial GUYARD seront présents.
- 2) deuxième courrier pour demander la gratuité de la salle des fêtes le 11 novembre de 14h à 17h30 pour une exposition sur la Guerre d'Algérie présentée par l'association SLCN. Demande accordée car conforme aux règles de location de la salle aux associations.
- 3) troisième courrier relatif à une information et une demande d'intervention concernant le fauchardement.

Madame Aline BRIANÇON demande où en est l'installation d'un stop rue des Murgers. L'installation est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-deux minutes.